



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB - 27.02.2020

Numéro de publication: BH07-0000001516

Canton: VS

Entité de publication:

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30,
1950 Sion

Décision en vertu de l'art. 152 ORC, Café-Restaurant de Pramagnon, Gerin Philippe

Café-Restaurant de Pramagnon, Gerin Philippe
CHE-109.953.757
3979 Grône

Contexte:

Décision selon l'article 152 ORC

L'entité juridique ci-dessous a fait l'objet d'une décision qui est à disposition des personnes habilitées à représenter l'entité juridique ou ses héritiers à l'Office du registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, 1950 Sion.

Organe décisionnel:

Registre du commerce du Valais central
Place du Midi 30, Postfach 1176, 1951 Sion
1950 Sion

Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 30.03.2020

Point de contact:

Tribunal de Sierre
avenue du Rothorn 2
3960 Sierre